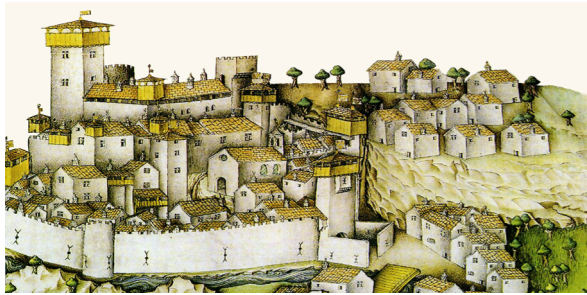


FIEFS, CHÂTEAUX



SEIGNEURS EN DONZIAIS

MONASTÈRES

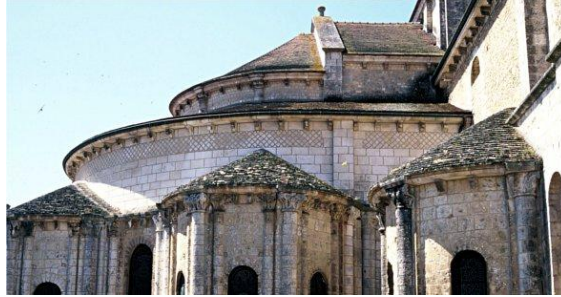
ABBAYE DE SAINT-LAURENT

(CHANOINES DE SAINT-AUGUSTIN)

(SAINT-LAURENT-L'ABBAYE)



Vers 530, le prince franc Vulfin fonde le **monastère de Saint Laurent** sur la terre de **Longrest**, seigneurie donnée à l'église **St Hilaire de Poitiers** par Clovis, après la bataille de Vouillé. La seigneurie de Longrest s'étendait à l'époque sur les paroisses de Saint Quentin dans son entier et une partie de celles de St Laurent, St Martin, St Andelain, Garchy et Pouilly.



Eglise Saint-Hilaire le Grand de Poitiers

Vers 1080, à la demande de l'évêque d'Auxerre, Robert, un abbé est placé à sa tête, et l'abbaye est confiée à des **chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin**. C'est à partir de cette époque qu'elle connaît, suite à de nombreux dons, un rayonnement important. Les églises alentours (St Martin, Cours, Garchy, Tracy et St Quentin) dépendent de l'abbaye de St Laurent. Une dizaine de chanoines y vivent et exploitent des terres, des vignes, plusieurs moulins lui appartiennent, ainsi que des bois, des étangs, des fermes (en particulier : Renard, **le Vieux Saint Martin** et **Chevroux**). Foyer d'accueil pour les voyageurs de passage, on suppose que les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle y séjournaient.



Manoir de Chevroux (St-Quentin-sur-Nohain)



Le moulin de la Rousse (Saint-Martin sur Nohain)

Au XVII^e siècle, lors de la réforme monastique, elle se rallie à la **Congrégation de France**.

La **congrégation de France** est une congrégation française qui **observe la règle de saint Augustin**. Ses membres sont les **génovéfains** (dont le nom vient de sainte Geneviève), ils portaient une robe blanche et un rochet, ainsi qu'un manteau noir hors du couvent. Elle a été fondée par le cardinal de la Rochefoucauld, abbé commendataire de l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris. Elle avait pour but de rétablir dans les abbayes augustiniennes une observance rigoureuse prônée par l'Église à la suite du concile de Trente. Cinquante-trois monastères s'agrégèrent à cette nouvelle congrégation. Au XVIII^e siècle, l'ordre comptait 107 monastères et plus de 1300 religieux qui s'occupaient principalement des hôpitaux et maisons de charité. Le siège de la congrégation des génovéfains était à **l'abbaye Sainte-Geneviève de Paris**, situé sur la montagne Sainte-Geneviève, dont les bâtiments conventuels constituent l'actuel lycée Henri-IV, et dont l'église, devint, peu de temps après avoir été achevée et avant d'être consacrée, l'actuel Panthéon de Paris, avant de redevenir un lieu de culte, puis d'être de nouveau dédiée uniquement à la sépulture de grands hommes.



Ancien cloître de Ste-Geneviève

Mais peu avant la Révolution, elle est supprimée par la Commission des réguliers, car les religieux n'y sont plus assez nombreux.

La **commission des réguliers** (1766-1780) est instituée en France à la demande de [Louis XV](#) pour réfréner les abus du clergé et examiner la situation financière des établissements ecclésiastiques aux ressources insuffisantes. Elle intervient après l'expulsion des jésuites de France (décret de Louis XV du 26 novembre 1764).

Ayant surmonté le Grand Schisme d'Occident et la Réforme protestante, les ordres monastiques avaient retrouvé un essor spirituel au XVII^e siècle ; cent ans plus tard, ils sont moribonds. Ils vivent sur une économie seigneuriale, assise sur la propriété foncière, économie en partie obsolète depuis les découvertes maritimes des XV^e et XVI^e siècles et où les techniques restent traditionnelles avec des rendements agricoles relativement faibles ; d'anciens privilèges assurent une survie relative aux moines qui n'arrivent pas à se libérer du système de la commende. Ce blocage économique et institutionnel se complique de querelles doctrinales entre un clergé gallican et les partisans de l'autorité du pape : naguère brillants, ces ordres restent, en dépit de notables exceptions, à l'écart du mouvement d'idées au siècle des Lumières.

Or, le siècle des Lumières peine à comprendre l'"oisiveté" de ces hommes inutiles à l'État, assume une tradition des légistes gallicans qui assimile les vœux de religion à un contrat révocable, se situe aussi dans une tradition janséniste d'émancipation vis-à-vis du pouvoir pontifical. Cependant, la critique sans doute la plus radicale est exprimée par Rousseau pour qui les moines n'ont aucune raison d'être car : "*renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme.*".

À la clôture de la session de l'Assemblée du Clergé en juin 1766, une lettre à destination du pape est remise au roi pour obtenir la nomination d'une commission de cardinaux et d'évêques chargée de réformer les abus ; Choiseul omet de l'envoyer. Or, toute communauté religieuse s'installant dans le royaume est soumise à des lettres patentes d'approbation. Ainsi, Louis XV s'estime-t-il en droit de régler les abus qui se sont introduits dans les communautés religieuses :

- Par l'arrêt du Conseil d'État du 23 mai 1766, le roi Louis XV constate des abus dans les monastères et envisage de mener une enquête.

- Une commission royale est instituée par l'arrêt du 31 juillet : cinq archevêques et cinq conseillers d'État la composent, aidés d'avocats et de théologiens. La Commission est chargée d'enquêter et de proposer des mesures soumises à l'examen du Conseil des dépêches.

- Enfin, par l'arrêt du 3 avril 1767, le roi, constatant les insuffisances de l'enquête menée, ordonne la réunion du chapitre de tous les établissements religieux du royaume et décide la suppression des maisons sous-peuplées.

Cette Commission des Réguliers, c'est-à-dire des religieux soumis à une règle et membres des différents ordres et congrégations, a fonctionné de 1766 à 1780. Elle est suivie jusqu'en 1784 par la Commission des Unions à laquelle succède le Bureau des réguliers jusqu'en 1790.



Étienne Charles de Loménie de Brienne

La commission des Réguliers, ouvertement gallicane, et fortement influencée par Loménie de Brienne, préfère la manière forte à la concertation : elle n'accueille aucun "régulier", ne tient pas compte des remarques formulées par les intéressés, ni des protestations du pape, des abbés ou des évêques.

La Commission des réguliers fut surnommée *commission de la Hache* par ses détracteurs, car elle remédia à sa façon au déclin des ordres. Ses méthodes furent contestées à plus d'un titre.

Un édit de mars 1768 repoussa l'âge des vœux religieux de seize à vingt-et-un ans pour les garçons et dix-huit ans pour les filles, et ordonna la rédaction des constitutions. L'abolition de l'exemption, garantie de l'indépendance des monastères, fut décidée en 1773 ; cette dernière mesure permit aux évêques de fermer les monastères aux effectifs jugés trop restreints et d'affecter la mense (revenus) à leur évêché (des hôpitaux et des séminaires récupèrent aussi une partie des biens).

Un monastère indépendant devait comporter 16 religieux et une abbaye affiliée à une congrégation, au moins 9. On ferma 426 abbayes ou prieurés d'effectif

inférieur sur un total de 2972. Les bénédictins perdirent 122 établissements sur 410; 40 couvents augustins disparurent. Leurs membres sont rattachés au clergé séculier et gratifiés d'une pension viagère.

A l'origine, l'église abbatiale de Saint-Laurent était imposante : elle possédait une nef de 40 mètres, divisée en 6 travées ainsi que 2 collatéraux. La croisée du transept était surmontée d'une coupole sur trompes ornées de 4 vieillards de l'Apocalypse jouant du rebec. Des arcs quintilobés, identiques à ceux de l'église Notre Dame de la Charité sur Loire, ornaient le clocher.

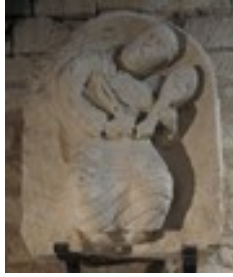
Mais au fil des ans, elle subit des destructions de divers ordres :

- 1199, bataille entre Hervé, baron de Donzy et Pierre de Courtenay, comte de Nevers
- guerre de Cent ans
- 1475 : pillage des reliques et incendie par les troupes royales opposées à Charles le Téméraire
- 1567 : passage des protestants, destruction presque totale
- 1816 : nouvel incendie dû à la foudre
- 1945 : effondrement du clocher

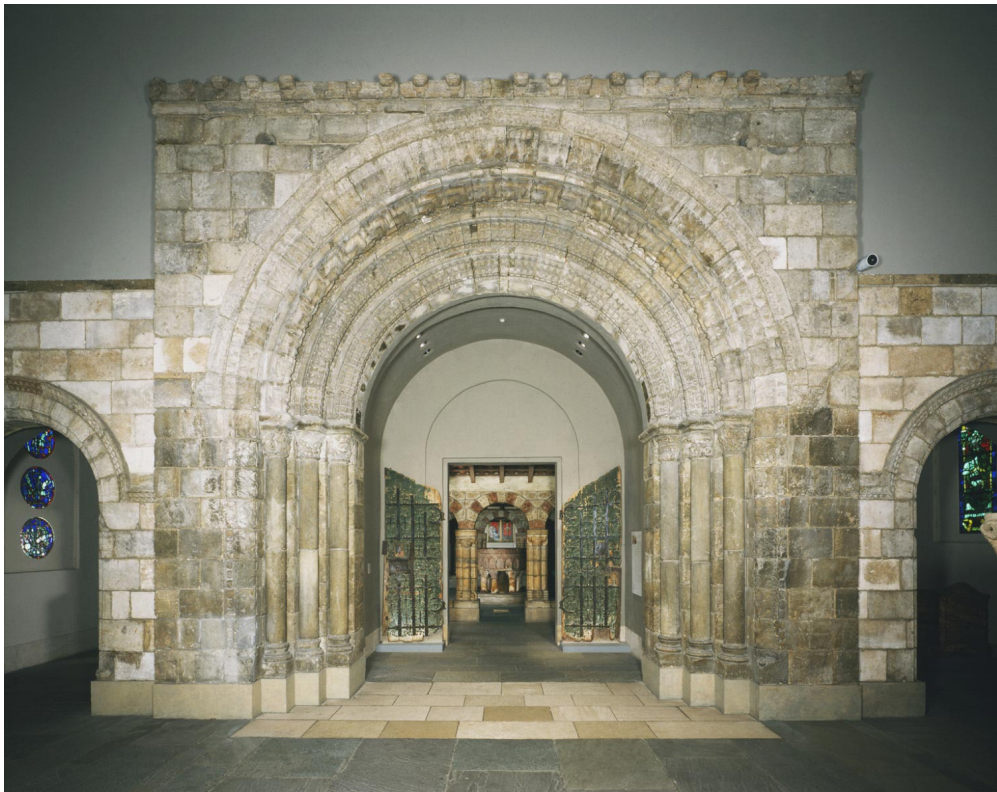


Le cloître occupait le centre des bâtiments conventuels, situés au nord de l'église, et formant un parallélogramme. Il a disparu. Restent aujourd'hui, dans la partie Est :

- au rez-de-chaussée l'ancienne salle capitulaire, transformée en église paroissiale
- à l'étage l'ancien dortoir des chanoines, comportant 4 cellules aux murs de torchis et de bois
- au dessus, les combles. La charpente en châtaignier est en forme de carène de bateau renversée, elle date de la fin du Moyen Age. Dans cette vaste salle, on peut admirer la **sculpture d'un joueur de rebec**, classée monument historique en 1976, rescapée de l'effondrement de la coupole, en 1945.



A noter que le portail de l'abbatiale romane a été acquis en 1928 par le musée d'art de Philadelphie (USA). Il y a été reconstruit pierre à pierre, et y est toujours visible aujourd'hui.



Philadelphia Museum of arts : portal from the abbey church of Saint-Laurent
